

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

L'article 441-7 1° du Code pénal sanctionne d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Je soussigné(e) :

NOM
Prénom
Né(e) le à
Demeurant à
.....
.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné

Monsieur – Madame ⁽¹⁾
NOM
Prénom
Né(e) le à
De nationalité
Depuis le

Fait à Vitry sur Seine, le

Signature de l'hébergeant présent au dépôt du dossier

Joindre deux preuves du domicile et une pièce d'identité.

(1) Rayer la mention inutile